

L'innovation aux Antilles **Une entreprise sur deux innove malgré les handicaps**

Entre 2008 et 2010, comme en France métropolitaine, la moitié des entreprises antillaises de 10 à 250 salariés ont innové. Les entreprises antillaises innove davantage en organisation car le secteur d'activité et la taille de l'entreprise sont peu favorables à l'innovation technologique. Au delà des coûts, la faible propension à innover technologiquement s'explique en partie par le faible niveau des activités de Recherche et Développement (R&D).

L'innovation a été identifiée, au niveau européen, comme un moteur clé pour améliorer la compétitivité des économies européennes. La stratégie de Lisbonne, en 2000, a permis de souligner l'importance de cet enjeu. Aux Antilles, l'innovation est perçue comme un vecteur de développement et de mutation économique permettant de moderniser et de dynamiser le système productif local, pour qu'il soit mieux à même de répondre à la demande et aux spécificités locales (politiques de substitution aux importations). C'est dans ce cadre que les Régions de Guadeloupe et de Martinique ont élaboré des stratégies régionales d'innovation.

Aux Antilles une entreprise sur deux innove, comme en France métropolitaine

Près de la moitié (49 %) des entreprises antillaises de 10 à 250 salariés ont innové entre 2008 et 2010, soit un niveau comparable à celui de métropole. Toutefois, la Guadeloupe se positionne un peu en retrait comparativement à la Martinique. Cette dernière dispose d'un système institutionnel d'accompagnement dédié à l'innovation (technopole, pépinières d'entreprises, Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique ...), en cours de structuration en Guadeloupe.

L'innovation dépend du secteur d'activité

Aux Antilles, les secteurs d'activité les plus innovants sont les services intellectuels en Guadeloupe (59 %), l'industrie manufacturière (53 %) en Martinique. Dans l'industrie

La stratégie régionale de l'innovation de Guadeloupe

Elle résulte d'une large concertation avec les acteurs du territoire dont les entreprises, les partenaires institutionnels, les organismes de recherche et ceux de la formation. Élaborée en 2009, elle identifie 4 axes majeurs d'intervention pour favoriser et stimuler l'innovation sur le territoire. Le premier axe porte sur le développement de la culture de l'innovation au sein de tous les intervenants, publics et privés et l'instauration d'un réseau des acteurs de l'innovation. Le second axe concerne la mise en place et l'organisation de l'écosystème de l'innovation avec les outils tels que technopole ou plateau technique. Le troisième axe est dédié à la recherche afin de fluidifier les relations entre la recherche et le monde de l'entreprise et faciliter leur rapprochement. Enfin, le dernier axe traite de l'ouverture du territoire à l'international.

Parmi les différents intervenants de l'innovation sur le territoire, figurent le pôle Synergile, les instituts techniques, les consulaires, l'agence de développement économique et les pourvoyeurs de connaissances que sont les organismes de recherche.

La Stratégie Régionale de l'Innovation de la Martinique

Elle identifie aujourd'hui au moins sept pôles de recherche sur les thématiques suivantes : santé, mer, agro-ressources, énergies, génie civil, risques, biopôle. Démarche conduite à la demande de la Commission européenne dans l'ensemble des régions françaises, devant mettre en œuvre la programmation 2007 – 2013 des fonds structurels, la SRI est fondée sur un travail collaboratif entre l'État, les collectivités, l'Europe et les autres partenaires qualifiés. La démarche consiste à établir un diagnostic sur le système régional d'innovation, à élaborer la stratégie puis les orientations. Ainsi, trois axes majeurs de soutien à l'innovation ont été proposés : le développement de « clusters » sur la base de partenariats recherche-entreprises, la mise en place d'une boîte à outils de l'innovation, enfin, le soutien et la diffusion d'une approche et d'une culture pragmatique de l'innovation.

Un partenariat avec l'Université Antilles Guyane permettra de proposer des formations améliorant les conditions d'émergence et de conduite de l'innovation

Qu'est-ce que l'innovation ?

L'innovation au sens large regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique. Elle peut être nouvelle pour l'entreprise mais pas forcément pour le marché.

L'innovation technologique comprend l'innovation en produits ou en procédés de production :

- **L'innovation en produit**, correspond à l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré.
- **L'innovation en procédé**, correspond à l'introduction dans l'entreprise de procédé, de production, de méthode concernant la fourniture de service, ou la livraison de produits, d'activité, de supports, nouveaux ou significativement modifiés.

L'innovation non technologique peut être marketing ou d'organisation :

- **L'innovation en marketing** concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de ventes.
Exemples : nouvel emballage, marketing par les réseaux sociaux, stratégie de tarification.
- **L'innovation en organisation** regroupe les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe...).
Exemples : Réorganisation des services, norme de qualité, système de télétravail, nouveau système de formation, recours à des alliances.

manufacturière, la Guadeloupe est en retrait par rapport à la Martinique et à la métropole (43 % contre 53 %). En particulier, seule une entreprise guadeloupéenne sur quatre innove dans l'industrie alimentaire. C'est deux fois moins qu'à la Martinique. Dans le secteur de la construction, la moitié des entreprises antillaises sont innovantes. C'est aussi un secteur où les entreprises innoveraient davantage que celles de métropole (39 %).

Les activités de production et distribution d'eau : assainissement, gestion des déchets et dépollution sont également en tête en matière d'innovation. Les entreprises antillaises y sont plus innovantes qu'en métropole (59 % contre 50 %).

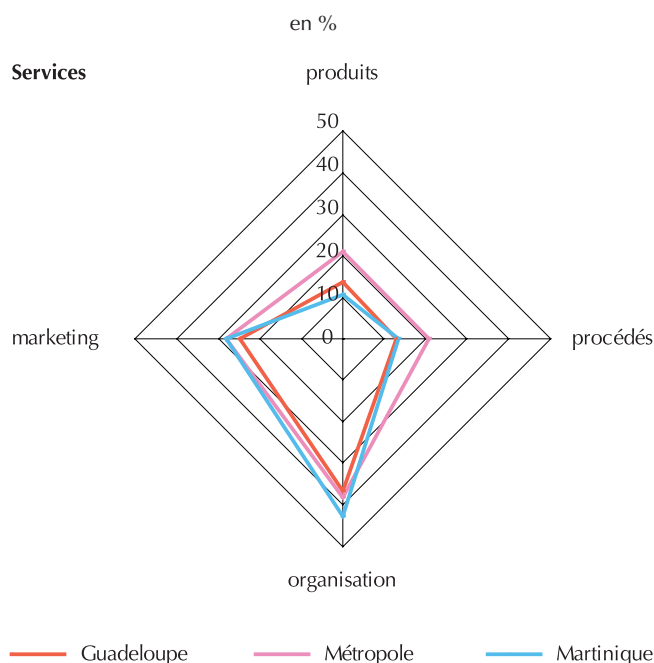
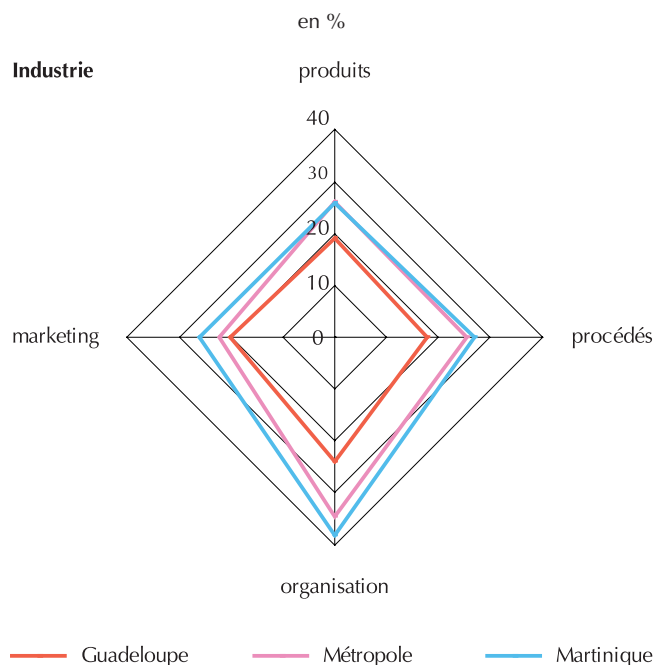
Pourtant, la présence plus importante dans ces deux départements, de secteurs « classiquement » moins innovants constitue, a priori, un tissu économique moins favorable à la capacité d'innovation régionale. Les services administratifs et de soutien (sécurité, services aux bâtiments et paysages, location, agence de voyages, etc.) sont peu innovants (35 %) et plus nombreux. À l'inverse, les services technologiques sont innovants (60 %) mais peu nombreux.

Mais aussi de la taille de l'entreprise

Les entreprises de 50 à 250 salariés sont moins répandues aux Antilles (9 %) qu'en France métropolitaine (15 %). Ces entreprises sont plus innovantes que les petites car elles disposent de structures d'appui, de personnel qualifié et de moyens financiers pour innover.

L'innovation en organisation est la plus répandue

Part des entreprises innovantes selon le type d'organisation et le secteur d'activité de 2008 à 2010



Note de lecture : dans l'industrie, 19 % des entreprises guadeloupéennes ont innové en produit, contre 26 % des entreprises métropolitaines
Champ : entreprises de 10 à 250 salariés
Source : Insee, enquête innovation CIS 2010

C'est particulièrement vrai dans le secteur de la construction en Martinique où près de huit entreprises de plus de 50 salariés sur dix innover, alors qu'elles sont seulement quatre sur dix parmi celles de 10 à 19 salariés. Dans l'industrie et les services, elles sont respectivement 75 % et 65 % à innover contre 50 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Malgré cette structure par taille et par secteur peu favorable (effet structurel), les entreprises antillaises innover globalement autant qu'au niveau national. Ceci s'explique par les comportements propres

Encadré méthodologique

Les PME antillaises sont pénalisées par la structure du système productif

Analyse structurelle-résiduelle

L'idée est de considérer que le taux d'entreprises innovantes des régions est en partie imputable au caractère plus ou moins innovant global des secteurs et des catégories d'entreprises : le taux d'entreprises innovantes d'une région est d'autant plus élevé que cette région est spécialisée dans des secteurs globalement innovants et que les emplois sont concentrés dans des entreprises de grande taille, qui innover globalement plus souvent que les entreprises plus petites. Mais la structure du tissu productif n'explique pas totalement la disparité des taux régionaux d'entreprises innovantes. On peut par exemple observer dans une région un taux d'entreprises innovantes élevé dans un secteur globalement peu innovant. Le comportement d'innovation des entreprises d'une région s'explique donc à la fois par une dimension structurelle globale et par un comportement d'innovation spécifique des entreprises de la région. L'analyse structurelle-résiduelle permet de décomposer le taux d'entreprises innovantes des régions en une composante structurelle et une composante résiduelle.

La composante structurelle ou taux attendu pour la région correspond au taux d'entreprises innovantes que l'on obtiendrait dans la région si chaque croisement secteur*taille enregistrait le même taux qu'au niveau national (les taux nationaux secteur*taille sont appliqués à la structure de la région). Il peut être interprété comme le potentiel d'innovation d'une région étant donné sa structure par secteur d'activité et taille d'entreprise.

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il s'agit d'un taux d'entreprises innovantes corrigé des effets de structure. Cette composante rend compte du comportement d'innovation spécifique des entreprises de la région, elle est parfois appelée effet géographique. Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

Comparativement à la France métropolitaine, la structure des entreprises aux Antilles (secteur d'activité et taille) constitue un frein à l'innovation. Cet effet de structure est plus important dans le secteur de l'industrie manufacturière (-5,2 points en Guadeloupe, -2,4 points en Martinique) que dans les services intellectuels (-2,4 points en Guadeloupe et 0,2 point en Martinique).

En matière d'innovation, l'effet géographique joue aussi un rôle important aux Antilles. Il pénalise la Guadeloupe dans l'industrie manufacturière (environ -6 points par rapport à la France métropolitaine), et la favorise dans les services intellectuels (+12 points). En Martinique, il constitue surtout un frein dans les services intellectuels (-15 points).

des entreprises régionales en matière d'innovation (effet régional) (cf. encadré méthodologique). Si pour chaque grand secteur, l'effet de la structure du tissu économique est négatif, l'effet régional est largement positif pour les services intellectuels en Guadeloupe et dans une moindre mesure pour l'industrie manufacturière en Martinique.

L'innovation organisationnelle est la plus répandue

Aux Antilles, l'innovation organisationnelle est la plus répandue. En Martinique, elle concerne 42 % des entreprises, soit un taux supérieur à la Guadeloupe et à la France métropolitaine (35 %). Parmi les entreprises martiniquaises employant plus de 50 salariés, le taux d'innovation en organisation atteint 73 %. En Guadeloupe, l'innovation en organisation est surtout mise en œuvre dans la construction où les entrepreneurs innover davantage dans ce domaine qu'en métropole. En Martinique, c'est dans le captage, le traitement et la distribution d'eau que ce type d'innovation est le plus fréquent. Ces modes d'innovation sont plus abordables pour des petites entreprises car moins coûteux.

L'innovation marketing est le deuxième type d'innovation le plus présent aux Antilles : 23 % des entreprises régionales y recourent soit autant que les entreprises métropolitaines. Ce type d'innovation consiste notamment à introduire de nouvelles techniques ou stratégies de vente, par exemple, par la mise en place de système de livraison, ou la création de site web. Innover en organisation ou en marketing peut être moins coûteux à développer pour les entreprises qu'innover en produits ou procédés, surtout dans un contexte économique de crise.

La mise en œuvre de nouveaux procédés (16 %) représente le troisième type d'innovation régionale, légèrement plus fréquent que les innovations de produits nouveaux ou significativement améliorés (14 %). C'est un peu moins qu'en France métropolitaine (20 %). En Martinique comme en métropole, les innovations en produits sont plus fréquentes dans les services technologiques. Dans ce département, trois entreprises ayant innové en produits sur quatre ont introduit un produit nouveau pour leur marché. Elles sont 72 % en Guadeloupe et 62 % en métropole.

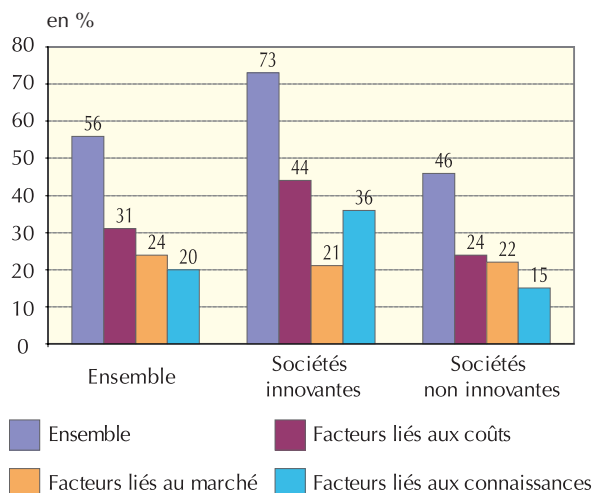
Les innovations technologiques sont souvent freinées par les coûts

Aux Antilles, les freins à l'innovation technologique sont comparables à ceux rencontrés en France métropolitaine : 6 entreprises sur 10 sont dans ce cas. Le coût est le frein le plus souvent cité par les entreprises, que



44% des entreprises de Guadeloupe sont freinées dans leurs innovations technologiques par les coûts

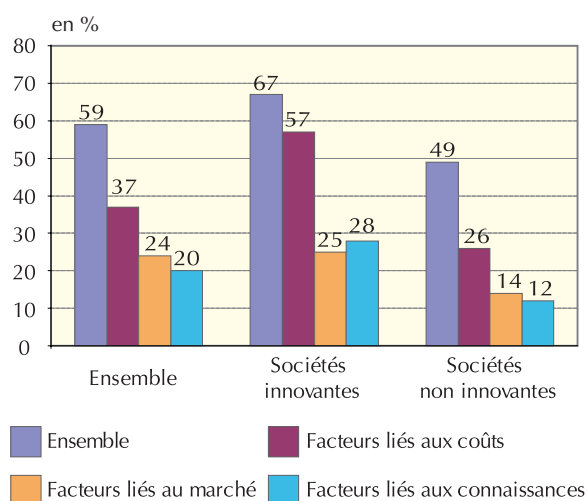
Principaux facteurs de freins ou de dissuasion à l'innovation technologique en Guadeloupe



Note de lecture : 44 % des entreprises innovantes technologiquement ont été freinées par les coûts dans leurs innovations technologiques, ces mêmes facteurs ont dissuadé 24 % des entreprises non innovantes en technologie à s'engager dans ce type d'innovation
Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie
Source : Insee, enquête innovation CIS 2010

57% des entreprises de Martinique sont freinées dans leurs innovations technologiques par les coûts

Principaux facteurs de freins ou de dissuasion à l'innovation technologique en Guadeloupe



Note de lecture : 57 % des entreprises innovantes technologiquement ont été freinées par les coûts dans leurs innovations technologiques, ces mêmes facteurs ont dissuadé 26 % des entreprises non innovantes en technologie à s'engager dans ce type d'innovation
Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie
Source : Insee, enquête innovation CIS 2010

ce soit par manque de moyens financiers (internes ou externes), ou par des coûts de l'innovation jugés trop importants. En Martinique, 37 % des entreprises sont concernées, c'est plus qu'en Guadeloupe et en France métropolitaine (30 %). Pour l'ensemble des Antilles, les secteurs les plus sensibles aux coûts sont l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Le second frein aux innovations technologiques est lié au marché : une entreprise sur quatre est freinée par des entreprises établies qui dominent le marché ou par l'incertitude qui pèse sur la demande, amplifiée par l'étroitesse du marché local.

Enfin, le manque de personnel qualifié, le manque d'informations sur les technologies et les marchés et la difficulté à identifier des partenaires sont d'autres obstacles qui touchent une entreprise sur cinq en Martinique et en Guadeloupe

Faiblesse de la recherche et développement aux Antilles

Le premier facteur favorable à l'innovation technologique est la présence dans l'entreprise d'emplois de conception-recherche (chercheurs, ingénieurs, cadres ou techniciens de recherche et développement, etc.). Or, aux Antilles ce type d'emplois ne représente que 0,6 % de l'emploi total, soit quatre fois moins qu'en France métropolitaine. Plusieurs explications à cela, d'abord l'absence de grand donneur d'ordre industriel ne permet pas de bénéficier d'un rôle de locomotive sur l'économie locale en termes de sous-traitance et de partenariats comme dans les autres régions de l'hexagone. Ensuite, il n'existe pas, aux Antilles, de filières de formation au métier d'ingénieur dans les secteurs innovants. Cette lacune devrait être en partie comblée avec la mise en place d'une filière, dès 2014, qui formera des ingénieurs dans le domaine de l'environnement et des systèmes énergétiques.

Aux Antilles, les dépenses consacrées à l'innovation technologique reposent autant sur la Recherche et le Développement (38 %) que sur l'acquisition de machines, équipements ou logiciels (36 %) et l'acquisition d'autres connaissances externes. En Guadeloupe, un tiers des entreprises innovantes en technologie pratique de la R&D en interne et seulement 12 % en externe. En Martinique elles sont plus nombreuses, 46 % en interne et 30 % en externe. L'absence, en Guadeloupe, de structure dédiée au prototypage ou encore à la réalisation de test, peut en partie expliquer ces écarts entre les deux îles.

Le quart des innovations technologiques antillaises sont réalisées en coopération

De 2008 à 2010, 27 % des entreprises antillaises innovantes en produits ou en procédés ont coopéré avec d'autres entreprises ou organismes pour réaliser leurs activités d'innovation. C'est un peu moins qu'en métropole (32 %). La coopération peut se faire avec un ou plusieurs partenaires. Près de neuf fois sur dix, il s'agit d'un partenaire de marché (clients, fournisseurs, concurrents, consultants...). Dans 37 % des cas, la coopération se fait avec des structures institutionnelles (organismes publics, universités...). Enfin, le quart des entreprises coopèrent

en interne avec d'autres entreprises de leur groupe ou de leur réseau d'enseigne. Du point de vue géographique, la coopération se fait comme en métropole près de six fois sur dix avec des partenaires de la région, un peu moins qu'en métropole avec des partenaires d'autres régions de France (64 % contre 70 %) et beaucoup moins souvent qu'en métropole avec des partenaires internationaux (23 % contre 42 %).

Les dispositifs de mise en réseau sectoriel d'entreprises (type clusters) sont encore rares et récents aux Antilles (Synergîle, Open IT, Cluster Maritime, Inovagro, Sitaflhor...). Leur efficacité en terme de partenariats et d'innovation se mesurera sur le moyen terme.

Part des entreprises innovantes en produits ou en procédés selon le type d'innovation

									en %
Secteur	region	R&D interne	R&D externe	Acquisition de machines, équipement ou logiciels	Acquisition d'autres connaissances externes	formation	mise sur le marché de produits innovants	design	autres
Industrie manufacturière									
	Guadeloupe	31	18	49	12	43	37	31	45
	Martinique	48	30	47	17	48	30	27	42
	France métropolitaine	70	30	61	28	57	32	38	41
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution									
	Guadeloupe	ns	ns	23	23	23	23	ns	77
	Martinique	76	52	100	52	100	24	24	76
	France métropolitaine	56	31	60	18	56	25	13	46
Construction									
	Guadeloupe	36	16	62	8	72	8	8	47
	Martinique	44	10	74	48	83	18	0	45
	France métropolitaine	38	17	53	28	59	21	18	27
Services technologiques									
	Guadeloupe	25	ns	25	ns	50	25	ns	50
	Martinique	48	57	66	42	66	19	9	58
	France métropolitaine	80	29	56	37	68	48	42	58
Services intellectuels									
	Guadeloupe	50	ns	56	31	81	37	0	42
	Martinique	74	38	46	18	74	18	38	74
	France métropolitaine	61	27	54	35	67	31	29	46
Activités de services administratifs et de soutien									
	Guadeloupe	25	12	50	13	37	12	37	50
	Martinique	79	18	45	9	73	9	9	36
	France métropolitaine	35	19	59	32	63	27	29	29
	total guadeloupe	33	12	51	15	56	26	17	42
	total martinique	46	30	56	28	65	22	18	48
	total métropole	63	27	58	30	60	32	33	41

Lecture : 31 % des entreprises innovantes en produits ou en procédés de l'industrie manufacturière de Guadeloupe ont engagé des activités de R&D interne entre 2008 et 2010

Source : Insee, enquête statistique publique innovation CIS 2010

Les entreprises antillaises ont moins recours aux compétences favorisant l'innovation

Part des entreprises ayant mobilisé une compétence interne ou externe

	compétences				en %
	Antilles		France métropolitaine		
	interne	externe	interne	externe	
Veille concurrentielle et / ou technologique	26	17	41	15	
Conception d'objets ou de prestations de services	23	20	36	20	
Ingénierie, sciences appliquées	20	15	33	11	
Études de marché	17	14	24	19	
Conception de sites web	16	33	24	44	
Mathématiques, statistiques, gestion de bases de données	13	18	26	10	
Arts graphiques, mise en page, publicité	13	37	28	34	
Droit, propriété intellectuelle	13	16	18	33	
Développement de logiciels	12	27	29	31	
Multimédia (audio, graphisme, texte, images, vidéo ...)	11	32	23	31	
Au moins une de ces compétences	55	63	73	73	

Lecture : Aux Antilles, 26 % des entreprises innovantes en technologie ont employé en interne des personnes ayant des compétences en veille concurrentiel et ou technologique

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie

Source : Insee, enquête innovation CIS 2010

De nombreux facteurs peuvent inciter une entreprise à s'engager dans une démarche d'innovation, qu'elle soit technologique ou non. Ils peuvent porter sur l'accroissement des parts de marché, en passant par l'élargissement de gamme ou le lancement de nouveaux produits. Ils peuvent aussi concerner l'outil de production, telle que l'intégration d'un nouveau procédé pour améliorer sa flexibilité, augmenter sa capacité, réduire ses coûts ou encore améliorer sa qualité. Ils peuvent être de nature écologique, visant à réduire les impacts environnementaux. Ils peuvent enfin cibler l'amélioration de la santé ou de la sécurité des employés.

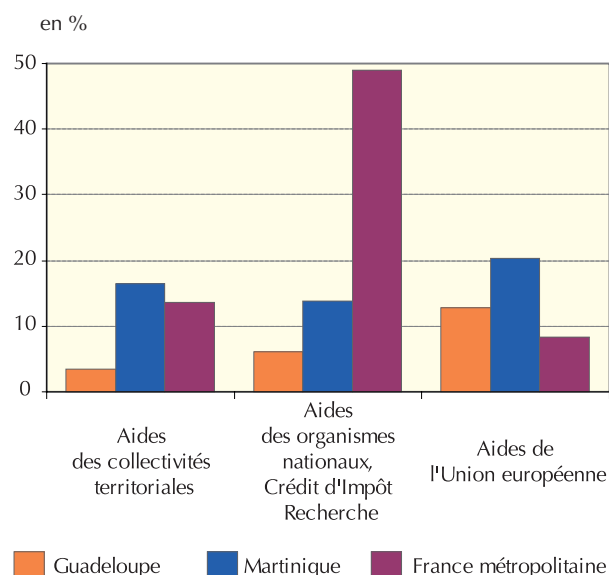
Innover pour améliorer la qualité des produits

Pour la moitié des entreprises antillaises et métropolitaines, l'objectif le plus important des innovations de produits ou de procédés est d'améliorer la qualité des biens et des services produits. L'augmentation de la capacité de production est un autre enjeu important pour trois entreprises sur dix en Guadeloupe et quatre sur dix en Martinique.

Parmi les objectifs liés au marché, le plus important est l'élargissement de la gamme des biens et des services pour quatre entreprises sur dix en Guadeloupe et en Martinique. Vient ensuite la volonté de conquérir de nouveaux marchés ou d'accroître les parts de marché. En revanche, le remplacement des produits ou des procédés dépassés est moins important pour les entrepreneurs antillais.

Les aides nationales et le crédit impôt recherche sont peu mobilisés

Part des entreprises innovantes en technologie selon le type d'aides



Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie
source : Insee, enquête innovation CIS 2010

Pour 20 % des entreprises de Guadeloupe et 29 % de celles de Martinique la réduction des impacts des activités sur l'environnement est très importante. La volonté d'améliorer la santé ou la sécurité des employés est également présente. 23 % des entreprises de Guadeloupe et 36 % de celles de Martinique accordent une grande importance à cet objectif.

Un recours au soutien financier public moins fréquent qu'en métropole

Différentes aides¹ permettent de soutenir l'innovation technologique : subventions, prêts, avances remboursables, garanties de prêts, crédits d'impôts. Ces aides peuvent provenir des collectivités territoriales, d'organismes nationaux ou encore de l'Union européenne. En Guadeloupe, une entreprise technologiquement innovante sur cinq a bénéficié d'un soutien financier public, c'est beaucoup moins qu'en métropole (quatre entreprises sur dix). Les innovations technologiques

sont donc essentiellement autofinancées. L'industrie manufacturière fait partie des secteurs les plus aidés et en particulier la fabrication de boisson.

En Martinique, les entreprises technologiquement innovantes sont plus nombreuses à bénéficier d'un soutien financier public qu'en Guadeloupe. Près d'une entreprise technologiquement innovante sur trois a bénéficié d'une aide. Ces aides concernent une entreprise sur deux dans les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ainsi que dans la production et distribution d'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Aux Antilles, les entreprises technologiquement innovantes aidées bénéficient le plus souvent d'aides de l'Union Européenne (17% contre 8% dans l'hexagone). Près de sept sociétés aidées sur dix en Guadeloupe comme en Martinique en ont bénéficié : classés en objectif de convergence, les DOM bénéficient d'aides et de taux plus importants sur certains dispositifs, ce qui peut expliquer cette prépondérance. Les entreprises perçoivent moins souvent les autres types d'aides, en particulier de l'Etat.

Quels que soient les dispositifs dédiés au financement de la recherche et développement (CIR, PCRD, Programme d'investissements d'avenir – voir définitions), très peu d'entreprises antillaises y ont recours, soit par méconnaissance, soit par complexité, mais surtout du fait de la faiblesse de la R&D privée et en particulier interne.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) pour accroître la compétitivité des entreprises

Le CIR permet d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire pour les activités de recherche et développement (R&D). Il s'appuie sur le volume des dépenses éligibles réalisées par l'entreprise sur l'année N-1 et déclarées en année N. Le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés. Le CIR peut donner droit à un remboursement immédiat et anticipé des créances obtenues.

Toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ainsi que les associations régies par la loi de 1901 (sous certaines conditions), peuvent en bénéficier quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur type d'imposition. Les dépenses relatives aux projets de R&D sont concernées, dans les domaines de la recherche fondamentale, la recherche appliquée ou le développement expérimental. Il s'agit notamment des dépenses liées aux moyens humains et matériels affectés aux projets, aux travaux de R&D sous-traités, aux brevets et leur défense, à la veille technologique. Certaines dépenses relatives à la normalisation peuvent être également couvertes par le dispositif.

Depuis 2008, le CIR est un instrument central des politiques publiques françaises en faveur de la recherche et de l'innovation. Au titre de l'année 2009, le CIR a représenté un financement de 4,7 milliards d'euros.

Source : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Émanuel THIOUX

¹ Il faut noter que l'enquête s'adressant aux entreprises de 10 à 250 salariés, elle ne tient pas compte des petites entreprises qui sont majoritaires à solliciter des aides, en particulier locales, et à avoir des difficultés à innover. Par ailleurs, certains dispositifs d'aides publiques, et notamment de l'Etat, ne sont pas nécessairement identifiés comme tels (défiscalisation, garanties...).

Sources et méthode

L'enquête communautaire sur l'innovation (community innovation survey) est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Elle permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopération, moyens, freins, etc.). Cette enquête est réalisée tous les deux ans pour les entreprises de plus de 10 salariés. En 2010, elle a fait l'objet d'une extension en Guadeloupe et en Martinique pour la première fois ainsi que dans neuf autres régions. Elle porte sur l'activité des entreprises de 2008 à 2010.

Aux Antilles, toutes les entreprises de 10 à 250 salariés dont au moins 80 % de l'effectif salarié travaille dans la région, sont interrogées si elles exercent une activité dans les secteurs suivants :

- l'industrie (manufacturière, extractive, eau-déchets-assainissement),
- la construction,
- les services technologiques (édition, production de films - vidéo - musique, programmation et diffusion, télécommunications, activités informatiques, services d'information),
- les services intellectuels (activités juridiques et comptables, conseil et gestion-sièges sociaux, activités d'architecture et ingénierie, contrôle et analyses techniques, publicité et études de marchés)
- les services administratifs et de soutien (activités de location, activités liées à l'emploi, agences de voyages, enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers).

Les comparaisons avec la France métropolitaine sont à champ comparable. Les secteurs d'activités sont les mêmes pour les Antilles et la France métropolitaine.

Définitions

Programme Cadre de Recherche et Développement : Le septième programme-cadre de recherche, qui couvre la période 2007-2013, est une occasion pour l'UE de mettre sa politique de recherche à la hauteur de ses ambitions économiques et sociales, en consolidant l'Espace européen de la recherche (EER). Pour atteindre cet objectif, la Commission souhaite augmenter le budget annuel de l'UE en matière de recherche, et entraîner ainsi plus d'investissements nationaux et privés. En cours de mise en œuvre, le septième programme-cadre doit également répondre aux besoins, en termes de recherche et de connaissance, de l'industrie et plus généralement des politiques européennes.

Programme d'Investissements d'Avenir : le Programme Investissements d'Avenir a été lancé par le Président de la République le 14 décembre 2009, suite aux travaux de la Commission Juppé-Rocard chargée de réfléchir aux priorités stratégiques du grand emprunt national. L'objet de ce programme est de préparer la France aux enjeux de demain, en investissant à hauteur de 35 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique. Au total, avec l'effet de levier des autres financements, et en particulier des cofinancements privés, l'effort total d'investissement attendu est de l'ordre de 60 milliards d'euros.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER

Rédactrice en chef : Sophie CÉLESTE

Fabrication : Nadia LUCE

© INSEE Antilles-Guyane - 2012